

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- → le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc.;
- → le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- → la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- → la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- → le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note: Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Crédit consommation : se porter caution.

- 1 Caution et prêt conso.
- 2 Les différentes cautions.
- 3 Processus du cautionnement lors d'un prêt conso.
- 4 Appel de la caution.
- 5 La convention de gage.
- 6 Questions / Réponses.

1 - Caution et prêt conso.

Certains **crédits à la consommation** requièrent une caution afin d'assurer le bon remboursement des mensualités. La personne qui se porte caution s'engage à se substituer à l'emprunteur dans le cas où celui-ci cesserait de payer ses mensualités (somme due, intérêts et frais divers).

2 - Les différentes cautions.

Il existe deux types de caution :

- La caution simple qui oblige le créancier à engager d'abord des poursuites contre l'emprunteur avant de s'adresser à la personne qui s'est portée caution.
- La caution solidaire qui oblige la personne étant caution à payer la dette du débiteur, dès que celui-ci arrête les remboursements.

3 - Processus du cautionnement lors d'un prêt conso.

Si vous vous portez caution lors d'une demande de prêt, vous devrez recevoir un exemplaire de l'offre préalable comprenant :

- → l'ensemble des mentions obligatoires ;
- → un bordereau de rétractation ;
- → l'identité du prêteur ;
- → l'identité de l'emprunteur et de la personne caution.

Note: le bordereau de rétractation vous permet de vous rétracter dans les 7 jours suivant la signature de l'offre. Celui-ci doit

être envoyé par lettre recommandée avec AR, daté et signé à l'organisme prêteur.

La Durée.

La durée doit être spécifiée dans le formulaire de cautionnement. Elle peut être :

- → précise et donc votre engagement sera irrévocable ;
- → indéterminée, ce qui vous donne le droit de révoquer votre engagement à tout moment.

Informations des personnes se portant caution

Vous devez être informé :

- → de manière régulière des sommes dûes ;
- → de la défaillance de l'emprunteur dès le premier incident de paiement caractérisé (3 mensualités impayées).

4 - Appel de la cautions.

Invalidité de la caution.

Le contrat de cautionnement peut être déclaré comme invalide à partir du moment où, lors de la signature du contrat, votre engagement à été manifestement disproportionné par rapport à vos biens et à vos revenus. Néanmoins, si votre patrimoine vous permet de faire face à vos obligations lors de l'appel à la caution, le contrat restera effectif.

Surendettement de l'emprunteur.

Lorsque vous saisissez la commission de <u>surendettement</u>, celle-ci doit vous informer de l'ouverture de la procédure. Néanmoins, la dette due devra vous laisser un minimum de ressources appelé "reste à vivre", qui ne peut être inférieur au RMI.

En savoir plus :

Le surendettement, Le plan de redressement et Le rétablissement personnel.

5 - La convention de gage.

Dans certains cas, le prêteur peut demander l'établissement d'une convention de mise en gage (généralement dans le cadre d'un **crédit automobile**). Si vous ne payez pas vos mensualités, l'organisme prêteur est dans la capacité de demander directement à la justice que vous lui remettiez le bien gagé, qui pourra être conservé par le prêteur ou vendu aux enchères. Cette convention est faite par écrit puis enregistrée à la préfecture qui délivre la carte grise.

Fin de la convention.

La convention de gage ne cesse qu'après le remboursement complet de la dette. Une fois la dette intégralement remboursée, la radiation de l'inscription de la convention peut être demandée à la préfecture.

Note: Tant que le bien est gagé, il ne peut être revendu.

6 - Questions / Réponses.

Comment profiter des services de Finance Immo?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo @ - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - @ Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.